



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Examens et concours

Question écrite n° 37684

Texte de la question

M Guy Chanfrault appelle l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur le fait que des normes communes de formation des prothésistes dentaires, dans le cadre de l'enseignement supérieur sanctionné par un diplôme de niveau III, ont été adoptées par la Fédération européenne des prothésistes dentaires. Ces normes faciliteront la circulation des professionnels à l'intérieur des pays de la Communauté. Il lui demande donc s'il entend œuvrer pour que le Gouvernement français prenne les mesures indispensables (législatives et réglementaires) en vue d'harmoniser la réglementation française en vigueur avec les normes européennes.

Données clés

Auteur : [M. Chanfrault Guy](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37684

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 934